

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 octobre 2022
DELIBERATION N° 17102022-03

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27
Nombre de conseillers représentés : 04
Date de convocation : le 1^{er} octobre 2022

Nombre de conseillers présents: 18
Nombre de conseillers absents : 05

PRÉSENTS: Virginie ALLEGRET CADET, Céline BOURSIER, Romain DE WAELE, Benoit DUCHEMIN, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (18)

REPRESENTES : Marie Aude GONON a donné pouvoir à Olivier LEMPEREUR, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Marie-Grace CAPELLI a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Sébastien ESPINASSE a donné pouvoir à Romain DE WAELE (04)

ABSENTS : Carole FROT-COUTAZ, Philippe THOMAS, Claire GRANDJEAN, Yannick GRADEL, Olivier BOURGEOIS (05)

SECRETAIRE: Bertrand PICHON-MARTIN

OBJET : ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES DIVERS BUDGETS

Sur proposition de M. le Trésorier en date du 19/08/2022, et suivant les pièces comptables justificatives jointes à sa demande, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'admission en en créances éteintes de différents titres de recettes émis sur le budget annexe de l'eau, et du budget général selon les détails ci-dessous :

Budget général :

Compte 6542- Créances éteintes : 819.50 euros

Budget eau :

Compte 6542-Créances éteintes : 1 633.32 euros

Le conseil municipal autorise ces admissions en créances éteintes et dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses sur les différents budgets concernés, exercice 2022, au compte 6542.

POUR : 22
Contre : 00
Abstentions: 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
À SAINT LAURENT DU PONT, le 18 octobre 2022



Le Maire,


Jean-Claude SARTER